



EURO
CITIES

Charte d'EUROCITIES des villes d'intégration

Notre engagement pour intégrer les populations issues de l'immigration dans les villes européennes



integrating cities

Charte des villes d'intégration

Cette Charte renouvelle et actualise l'engagement d'EUROCITIES envers l'intégration des populations issues de l'immigration et la promotion d'une politique d'immigration bien menée dans nos villes toujours plus diverses.

Avec sa *“Contribution to Good Governance concerning the integration of immigrants and reception of asylum seekers”* de 2004, EUROCITIES a présenté un ensemble de principes communs visant à encourager la cohésion sociale et l'intégration au sein des villes. En 2006, cette position a évolué pour donner le Integrating Cities Process - un effort conjoint entre EUROCITIES et la Commission Européenne pour promouvoir la mise en œuvre au niveau local de principes de base communs en matière d'intégration de l'UE. Ce processus a été formalisé dans un partenariat entre EUROCITIES et la Commission Européenne dans la déclaration de Milan signée en 2007. Cela comprend :

- une série de conférences sur les villes d'intégration, réunissant les villes, la Commission européenne, les gouvernements nationaux et la société civile autour des problématiques de l'intégration. Les quatre premières conférences ont eu lieu à Rotterdam, à Milan, à Berlin et à Londres;
- un cycle périodique de dialogue stratégique sur l'intégration entre les représentants des villes et la Commission Européenne; et
- des projets d'apprentissage mutuel entre les villes dans le domaine de la gouvernance en matière d'intégration.

Cette Charte a été rédigée par le groupe de travail Migration & Intégration d'EUROCITIES et les villes d'Amsterdam, de Berlin, de Leeds, de Londres et de Rome, en tant que partenaires du projet *«Diversité et égalité dans les villes d'Europe»* – qui est un projet d'examen des pairs cofinancé par le Fonds européen pour l'Intégration des Ressortissants des Pays Tiers.

Nous, les Maires des grandes villes européennes, reconnaissons et estimons la contribution que l'immigration et les populations issues de l'immigration ont apportée aux villes européennes. Au cours des décennies et siècles passés, des immigrés sont arrivés avec des expériences nouvelles et des idées novatrices qui ont fait progresser les domaines scientifiques, artistiques, commerciaux et économiques. Ils jouent un rôle majeur dans la diversité et le dynamisme que l'on rencontre aujourd'hui dans nos villes.

Cette tendance est toujours d'actualité. Une coopération économique plus ouverte et internationale mais aussi les défis contemporains tels que les conflits et le changement climatique ont accru les flux migratoires vers l'Europe et au sein de l'Europe. Nombreux sont les immigrés qui, venus pour travailler, étudier, retrouver des membres de leur famille ou chercher asile décident de rejoindre les villes que ce soit pour un temps limité ou pour s'installer et de faire de cette ville leur nouvelle patrie.

Nous reconnaissons que l'immigration apporte des bénéfices économiques, culturels et sociaux, mais également de nouveaux défis. En effet même si beaucoup d'immigrés réussissent leur intégration, d'autres sont souvent entre les personnes les plus pauvres dans nos villes. Cette inégalité n'empêche pas seulement de bénéficier pleinement des avantages de l'immigration, elle constitue aussi un obstacle à l'intégration.

L'intégration est un processus à double sens, qui se base sur un engagement positif tant de la part des nouveaux arrivants que des résidents. Ce processus embrasse tous les aspects de la vie quotidienne: économique, social, culturel, civil et politique. Et cela perdure longtemps après l'arrivée. Apprendre et parler la langue officielle de la ville est à la fois un élément crucial pour ce processus d'intégration et essentiel à l'interaction pour développer des contacts. Le plus grand défi à relever est la polarisation et les tensions entre les nouveaux arrivants et les résidents lorsque l'intégration échoue.

Forts d'une longue histoire d'accueil de nouveaux arrivants dans les villes européennes, nous, les Maires, jouons un rôle-clef pour que l'intégration soit un succès au sein des villes européennes et pour influencer les politiques européennes en matière d'intégration.

A nos yeux, l'intégration est un processus par lequel tous les résidents des villes peuvent développer pleinement leur potentiel et avoir une chance égale de mener une vie dans la sécurité et la dignité. Les villes conçoivent leurs politiques dans un cadre de plus large de politiques de diversité et d'égalité, englobant l'origine ethnique, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap et nombre de villes ont élaboré des stratégies d'intégration.

Cette Charte des villes d'intégration exploite nos responsabilités et nos obligations en tant que responsables politiques, prestataires de services, employeurs et acheteurs de biens et de services afin de garantir l'égalité des chances pour tous les résidents, d'intégrer les immigrés, et d'englober la diversité de la population qui est une réalité dans nos villes.

En tant que responsables politiques, nous allons:

- Communiquer activement notre engagement pour garantir l'égalité des chances pour tous les habitants des villes;
- Assurer l'égal accès et la non-discrimination dans toutes nos politiques;
- Faciliter l'implication des communautés immigrées dans nos processus de décision politique et éliminer les obstacles à leur participation.

En tant que prestataires de services, nous allons¹:

- Encourager l'égalité d'accès pour les immigrés aux services auxquels ils ont droit, notamment l'accès à l'apprentissage des langues, au logement, à la santé, à la sécurité sociale et à l'éducation;
- Veiller à ce que les prestataires de services comprennent les besoins des immigrés et y répondent.

En tant qu'employeurs, nous allons:

- Prendre les mesures nécessaires pour que la diversité de nos villes soit représentée dans la composition de notre personnel à tous les échelons;
- Veiller à ce que tout le personnel, y compris celui issu de l'immigration, soit traité de façon juste et égale par les directeurs et les collègues;
- Veiller à ce que le personnel comprenne et respecte les questions de la diversité et de l'égalité.

En tant qu'acheteurs de biens et de services, nous allons:

- Appliquer des principes d'égalité et de diversité dans l'achat public et dans les appels d'offres;
- Promouvoir des principes d'égalité et de diversité auprès de nos fournisseurs;
- Promouvoir une composition diverse de fournisseurs.

Au cours de cette quatrième conférence d'Integrating Cities à Londres, nous nous engageons, sur base de cette Charte, à progresser vers les aspirations que nous avons établies en tant que responsables politiques, prestataires de services, employeurs et acheteurs de biens et de services. Pour parvenir à cela, nous nous engageons à:

- développer et à mettre en œuvre un plan d'action pour appliquer cette Charte, soit au sein d'une stratégie plus large sur l'égalité et la diversité, soit à l'aide d'une stratégie d'intégration, reflétant le contexte institutionnel de nos villes;
- mesurer les progrès réalisés pour atteindre nos aspirations reprises dans cette Charte à l'aide d'un ensemble d'indicateurs communs et en publiant, par le biais d'EUROCITIES, un rapport sur les résultats obtenus, en 2011;
- persévérer dans nos efforts, par le biais d'examen par les pairs et d'autres formes d'apprentissage mutuel et de partage de connaissance, afin d'améliorer les politiques locales d'intégration;
- entamer, conjointement avec EUROCITIES, un dialogue avec les gouvernements nationaux et les institutions européennes sur la manière d'améliorer le soutien aux villes dans le domaine de l'intégration.

Afin de soutenir cela, nous demandons aux institutions européennes:

- d'assurer que la législation européenne sur la concurrence ne nuise pas à l'application de critères sociaux dans les marchés publics et la fourniture de services publics; de fournir un cadre juridique clair et des conseils pratiques sur la manière d'appliquer les critères sociaux dans ces domaines;
- de soutenir les programmes qui sensibilisent et améliorent la capacité des fournisseurs de service à répondre aux demandes d'une population diversifiée au sein des villes;
- de fournir un soutien sous forme de financements et d'informations concrètes pour la mise en œuvre d'une législation antidiscriminatoire et de politiques de diversité;
- de soutenir les processus d'apprentissage des villes pour atteindre les objectifs fixés dans cette Charte et à évaluer les progrès réalisés.

¹ Les signataires de cette Charte n'ont pas les mêmes responsabilités en matière de prestation de services publics. Si la ville signataire est directement en charge de la prestation de services, elle accepte les dispositions de la présente Charte. Si la ville signataire n'est pas directement en charge de la prestation de services, elle consent à promouvoir les dispositions de la présente Charte avec les prestataires de services.

LIVING IN EUROPE



Cette Charte a été réalisée avec le cofinancement de la Commission européenne, DG Justice, Liberté et Sécurité dans le cadre du Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers. Les informations contenues dans cette publication ne reflètent pas nécessairement la position ou l'opinion de la Commission européenne. Toute responsabilité quant au contenu de cette publication incombe à EUROCITIES.

EUROCITIES

Square de Meeûs 1
B-1000 Brussels

Tel: +32 2 552 08 88

Fax: +32 2 552 08 89

info@eurocities.eu

www.eurocities.eu

Février 2010

